



# SRADDET

## SYNTHÈSE

Schéma Régional  
d'Aménagement, de Développement Durable  
et d'Égalité des Territoires

Adopté par le Conseil Régional le 30 juin 2022  
et approuvé par le Préfet de Région le 14 septembre 2022

Occitanie  
2040



La Région  
Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée

CONSTRUISONS NOTRE FUTUR DÈS À PRÉSENT

---

*«La Région Occitanie joue pleinement son rôle  
dans l'aménagement de nos territoires.  
Parce que nous croyons en l'avenir et en l'action publique,  
le Schéma régional d'aménagement, de développement durable  
et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe deux axes  
- un rééquilibrage territorial et un modèle de développement plus vertueux -  
et accompagne les territoires en proposant des solutions innovantes.  
Ce Schéma permet ainsi de construire de nouvelles manières  
de faire ensemble et de vivre ensemble dans l'Occitanie de demain ! »*

© Philippe Grollier

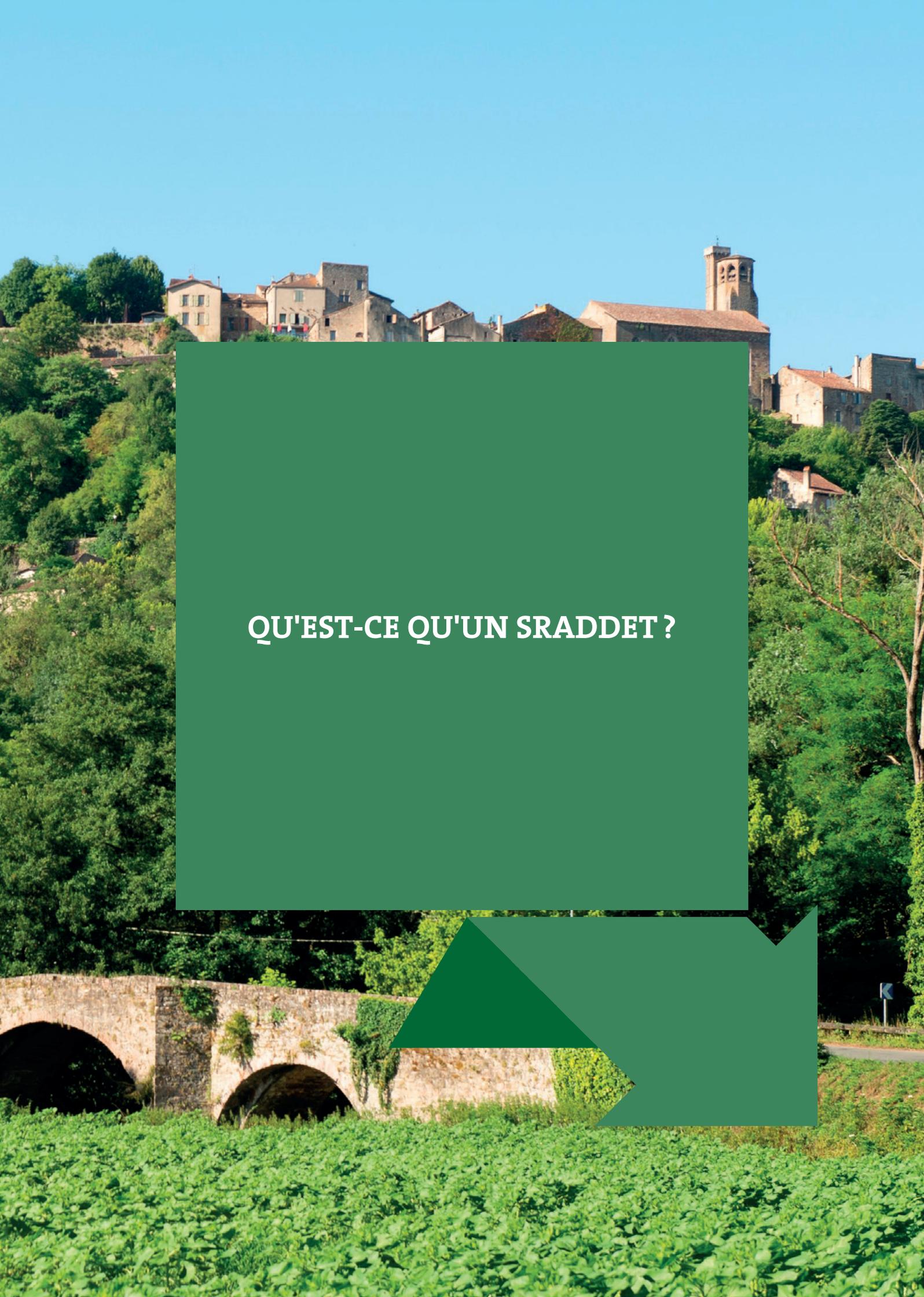


*Carole Delga  
Présidente de la Région Occitanie*

# SOMMAIRE

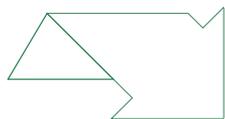
<b>QU'EST-CE QU'UN SRADDET ?</b>	<b>4</b>
<b>TROIS DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN</b>	<b>12</b>
<b>UN SRADDET PORTEUR D'UN PROJET D'AVENIR FONDÉ SUR 2 AXES</b>	<b>20</b>
<b>UN SRADDET OPERATIONNEL AU SERVICE DES AMBITIONS DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES</b>	<b>24</b>
<b>SYNTHÈSE DU RAPPORT D'OBJECTIFS ET DU FASCICULE DE RÈGLES</b>	<b>30</b>





QU'EST-CE QU'UN SRADDET ?

## LE SRADDET



*Un SradDET est un document stratégique de planification qui détermine les grandes priorités régionales en matière d'aménagement du territoire à moyen et long termes.*

*Il présente 4 caractéristiques majeures édictées par le législateur.*

### UN SCHÉMA TRANSVERSAL

Il doit fixer des objectifs de moyen et long termes relatifs aux 11 domaines obligatoires suivants :

- Equilibre et égalité des territoires,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,

- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,

- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets.

### UN SCHÉMA INTÉGRATEUR

Il intègre 5 Schémas Régionaux préexistants, qui, de fait, seront abrogés à l'approbation du SradDET : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Sché-

ma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), Plan Régional

de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

### UN SCHÉMA PRESCRIPTIF

Il prescrit des règles en lien avec les 11 domaines obligatoires énoncés ci-dessus qui s'imposent aux documents de planification infra-régionaux.

Ainsi :

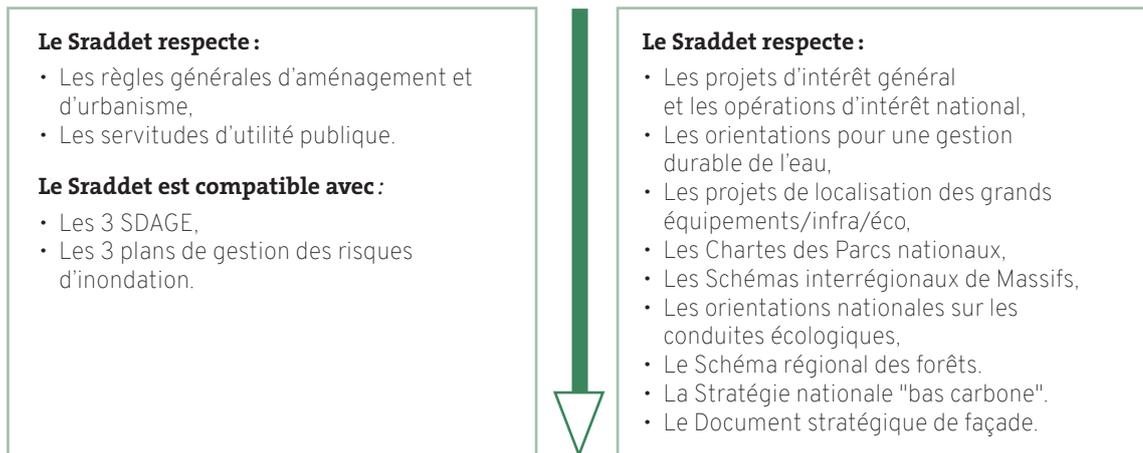
- Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), ou en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi),

les Plans locaux d'urbanisme (PLU), et les cartes communales,

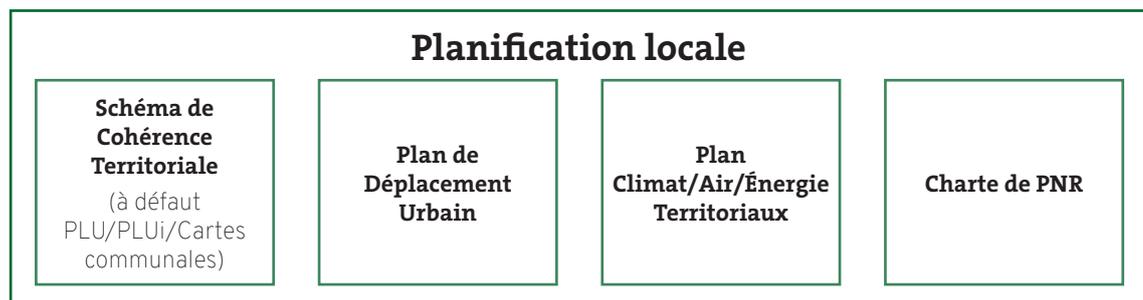
- les Plans de déplacements urbains (PDU),
- les Plans climat/air/énergie territoriaux (PCAET),
- et les Chartes des parcs naturels régionaux,

doivent, au moment de leur élaboration ou de leur révision, prendre

en compte les objectifs et être compatibles avec les règles du SradDET.



#### LA RÉGION, CHEFFE DE FILE DE L'AMÉNAGEMENT



### UN SCHÉMA TERRITORIALISABLE

Les règles, devant contribuer à l'atteinte des objectifs, peuvent varier

entre les différentes grandes parties du territoire régional.

# LE SRADDET



## COMPOSITION DU SRADDET DE LA RÉGION OCCITANIE

1

### RAPPORT

Synthèse de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires, enjeux dans les domaines de compétence du schéma

Stratégie du schéma et objectifs qui en découlent

Carte synthétique indicative au 1/150 000 illustrant les objectifs du schéma

2

### FASCICULE

Règles générales

Mesures d'accompagnement

Modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences

3

### ANNEXES

Rapport sur les incidences environnementales

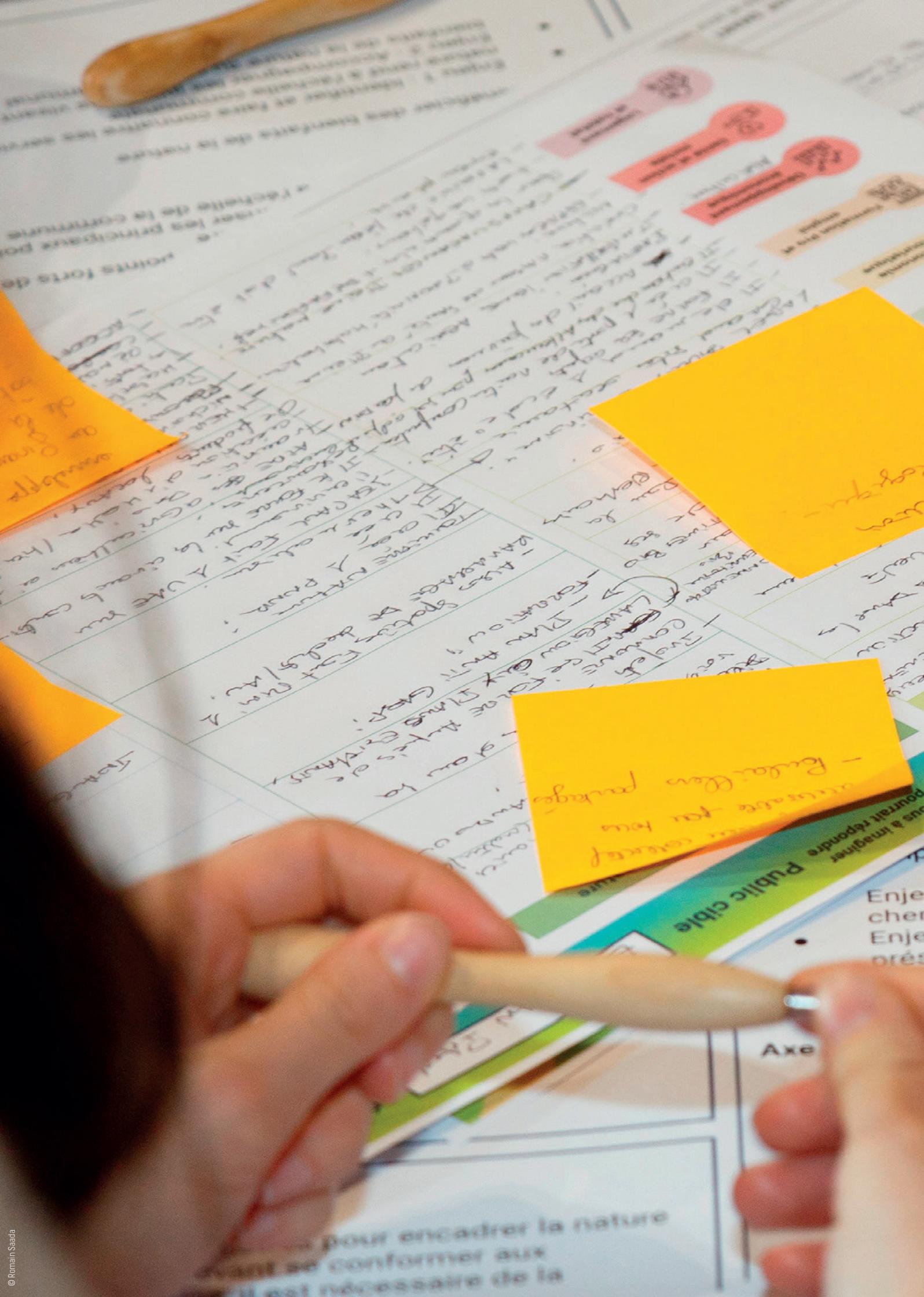
Diagnostic exhaustif dégageant les tendances observées ces dernières années en Occitanie

Synthèse du rapport d'objectifs et liste des règles du fascicule

Volet "Gestion des déchets" émanant de l'ancien PRPGD

Volet "Continuités écologiques" émanant des anciens SRCE





...pour encadrer la nature  
...se conformer aux  
...est nécessaire de la

points forts de  
... les principaux po  
... la structure de  
... de la nature

... de la nature  
... de la nature  
... de la nature

... de la nature  
... de la nature  
... de la nature

... de la nature  
... de la nature  
... de la nature

... de la nature  
... de la nature  
... de la nature

- ...  
- ...  
- ...

Public cible  
Axe  
Enje  
cher  
Enje  
prés

The image shows a close-up of a hand holding a pen over a document. The document contains various text elements, including a list of items: 'Sport et infrastructures', 'Education et engagement', 'Protection de la nature', 'des politiques sectorielles', 'un pas de côté et forcez-ve', 'sociés à votre public cible', 'liquer dans l', 'u 1 : Agir pou', 'cher à répon', 'u 2 : Mobiliser les habitants', 'bservation à l'échelle communale', 'et aimer la natur', 't recenser le', 'de n'. There are several yellow sticky notes with handwritten text. A large yellow arrow graphic points to the right, partially overlapping the document. The background is a blurred document with various icons and text.

## TROIS DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

## 3 DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

### LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ

Pour accueillir bien  
et durablement

#### L'OCCITANIE, LA RÉGION LA PLUS ATTRACTIVE DE FRANCE

Entre 1982 et 2014, la population en Occitanie a crû de 35%, quand la France métropolitaine ne gagne que 18% d'habitants supplémentaires. Cette croissance démographique est principalement alimentée par le solde migratoire. En effet, entre 1999 et 2011, la région a connu un solde migratoire de + 773 000 personnes, soit 25 % du solde migratoire des régions françaises.

Cette attractivité est extrêmement diversifiée : elle concerne toutes les classes d'âges, toutes les catégories sociales, et une grande diversité d'origines.

Elle est cependant inégalement répartie : les deux espaces métropolitains de Montpellier et Toulouse ainsi que l'ensemble du littoral

méditerranéen accueillent massivement, alors que certains espaces ruraux et les deux Massifs voient leur population stagner, voire, dans certains cas, diminuer.

Cette attractivité devrait se perpétuer au cours des trente prochaines années. Le scénario central de l'INSEE prévoit pour l'Occitanie une population d'environ 7 millions d'habitants en 2050, soit une croissance d'environ 22% entre 2014 et 2050.

La croissance démographique est un moteur essentiel de l'activité économique de la région. Cette attractivité fournit des actifs qualifiés et alimente une économie présente dynamique, renforcée par le tourisme.

# X2

C'est le rythme  
de la croissance  
démographique  
régionale comparée à  
la moyenne nationale.

# 25%

C'est la part que  
prendra la région  
dans la croissance  
démographique  
nationale d'ici à 2030.

#### UN ENJEU DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Cette attractivité pose néanmoins des enjeux de cohésion sociale et territoriale : la région est fortement créatrice d'emplois (+27 000 emplois par an), alors que le taux de chômage est l'un des plus élevés, et que le taux de pauvreté classe l'Occitanie au 4<sup>e</sup> rang des régions de France métropolitaine.

La croissance des emplois obser-

vée dans les dernières années n'a par ailleurs pas été homogène sur l'ensemble du territoire régional. De même, si la Région Occitanie est la première région de France en taux de création d'entreprises (15%), ce dernier varie fortement selon les départements.

Ainsi, la qualité de vie dans les territoires d'Occitanie offre un ta-

bleau contrasté. L'éloignement des services, en particulier de santé, pénalise notamment les territoires les plus ruraux et montagneux où une part importante des habitants se trouve à plus de 15 minutes d'un équipement de gamme intermédiaire (au sens de l'Insee).

## UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL

La croissance démographique accentuée par ailleurs les pressions sur l'environnement et entraîne des conséquences écologiques négatives.

La proportion de sols artificialisés en Occitanie a crû de 14,5 % entre 2005 et 2015. Chaque nouvel arrivant en Occitanie engendre une consommation moyenne de 730 m<sup>2</sup> de foncier (logement, équipements, infrastructures...). Or l'artificialisation des sols, en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribue directement à la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité et diminue le potentiel de production agricole de la région.

L'attractivité démographique de l'Occitanie implique également de forts enjeux en matière de gestion de la ressource en eau (quantité et qualité), de réduction et gestion des déchets et de développement énergétique durable. En outre, l'accroissement de la population combiné à son étalement accroît la vulnérabilité des territoires face aux risques naturels notamment sur la bande littorale.

Ainsi, la Région va devoir faire face dans les 20 prochaines années au défi de l'attractivité qui porte deux enjeux :

- un enjeu de cohésion : la région va accueillir le quart de la croissance démographique française. L'Occitanie doit devenir un territoire d'opportunité qui garantit un égal accès aux ressources (éducation, santé, emploi, culture...) et offre à chacun les moyens d'une trajectoire sociale réussie ;

- un enjeu environnemental : cette responsabilité doit s'inscrire dans une stratégie d'excellence environnementale, de préservation des ressources naturelles et de transition énergétique.

Pour que l'Occitanie soit une région qui accueille avec une vraie qualité de vie pour tous les habitants actuels et les futures générations, c'est-à-dire une région qui accueille bien et durablement.

## 3 DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

### LE DÉFI DES COOPÉRATIONS

Pour renforcer les solidarités territoriales

*2<sup>e</sup> région de France métropolitaine par sa superficie (72 724 km<sup>2</sup>), l'Occitanie se caractérise par la grande diversité de ses territoires, qui comprend des espaces littoraux, de montagne, de plaine, avec les fonctions résidentielles, productives et récréatives qui leur sont associées. Elle partage aussi de nombreuses caractéristiques avec les autres régions méditerranéennes (structuration urbaine, intensité des risques environnementaux, tradition d'accueil, ...). Cette combinaison entre diversité et ouverture est une des spécificités de l'Occitanie par rapport aux autres régions françaises. Elle constitue un facteur de rayonnement pour le territoire, ses entreprises et ses habitants, Mais elle représente aussi un défi en termes de cohésion territoriale.*

### L'OCCITANIE : UNE GRANDE DIVERSITÉ DE TERRITOIRES FORTEMENT INTERDÉPENDANTS

La densité des liens entre tous les territoires (métropoles, villes petites et moyennes, territoires ruraux et de montagne) est en effet une des dimensions déterminantes de la qualité de vie des habitants, de l'attractivité du territoire et de la capacité de l'ensemble de la région à faire face aux deux enjeux majeurs de la prochaine décennie : la croissance démographique et la transition écologique et énergétique.

En Occitanie, en combinant plusieurs approches – les relations domicile-travail et domicile-étude, les déplacements de consommation, les mobilités résidentielles, les relations client-fournisseur entre les entreprises – il apparaît que 4 espaces structurent une grande partie de la vie quotidienne et de l'économie régionale.

**L'espace du ruban méditerranéen** est constitué par le chapelet de villes le long du littoral méditerranéen de Nîmes à Perpignan

en passant par Montpellier, Béziers, Narbonne... La fréquentation de l'autoroute A9 et des trains sur cet axe illustre l'intensité des connexions entre ces pôles urbains et leur couronne périurbaine, ainsi qu'entre les espaces littoraux et rétro-littoraux.

**L'espace Massif Central** est caractérisé par un maillage de villes petites et moyennes. Cet ensemble territorial reste encore cloisonné mais peut s'appuyer sur des complémentarités entre les différents pôles urbains et des rapports différenciés aux moteurs métropolitains (liens résidentiels, systèmes productifs organisés, etc.).

**L'espace des étoiles toulousaines** s'organise en faisceaux reliant Toulouse, les villes moyennes et leur espace de rayonnement. On parle ici d'un espace en étoiles, au pluriel, car les villes moyennes incluses dans le faisceau métropolitain de Toulouse forment elles

aussi des noeuds à leur échelle territoriale avec les petites villes et les villages alentours.

**L'espace du Massif pyrénéen** est organisé en vallées, avec des situations territoriales très différenciées d'une vallée à l'autre : fonction touristique (stations des Hautes-Pyrénées), liens aux espaces métropolitains (proximité de l'Ariège avec l'étoile toulousaine) et solidarités locales avec les espaces urbains (les Pyrénées-Orientales et les échanges avec Perpignan).

Ces espaces regroupent des territoires fortement interdépendants comme en témoigne l'importance des mobilités qui s'y développent qu'elles soient quotidiennes (habitat/emploi) ou moins régulières (loisirs, migrations résidentielles...). Ils articulent des bassins de vie quotidienne mais aussi d'activité économique. Ce sont enfin des espaces de partage d'enjeux environnementaux et de biens communs.

## UN ENJEU MAJEUR DE RÉÉQUILIBRAGE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

---

Les dynamiques de développement démographique et économique sont fortement différenciées au sein de l'Occitanie.

Les deux espaces métropolitains constituent des moteurs essentiels du développement régional, qui concentrent des fonctions métropolitaines supérieures (enseignement et recherche, santé, culture, innovation) et apportent des ressources à l'ensemble des habitants de la région.

Toutefois, leur dynamisme ne profite pas nécessairement aux autres territoires de la région. Entre les espaces métropolitains et les autres

territoires, les écarts se creusent, engendrant des déséquilibres dommageables autant pour les espaces métropolitains que pour les espaces de Massifs, les premiers courant le risque d'une saturation (foncier, consommation de ressources, congestion routière...), les seconds celui d'un décrochage.

Dans les 20 prochaines années, la Région doit donc faire face à un enjeu majeur : rééquilibrer le développement régional, pour assurer la soutenabilité à moyen-long terme des moteurs métropolitains et redynamiser certains territoires, notamment ruraux. Cela

suppose de maîtriser le rythme de croissance des deux espaces métropolitains et d'appuyer l'attractivité des autres territoires, notamment par un maillage de petites et moyennes villes.

Ce rééquilibrage ne se décrète pas. Il doit se construire dans le dialogue et la coopération entre territoires. Le Sraddet propose ainsi de construire des espaces de dialogue pour développer de nouvelles solidarités territoriales et rééquilibrer la répartition de l'accueil et des emplois.

## 3 DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

### LE DÉFI DU RAYONNEMENT

Pour un développement vertueux  
de tous les territoires

#### L'OCCITANIE, UNE RÉGION QUI COMPTE EN EUROPE

La fusion de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées a donné naissance à une région de taille européenne, plus peuplée et plus riche que certains pays de l'Union.

L'économie de la région Occitanie est tirée par ses activités « leaders », l'aéronautique, l'agroalimentaire, la viticulture (6<sup>e</sup> producteur mondial), le tourisme (8 sites UNESCO, montagnes, littoral), ainsi que ses autres activités à fort potentiel de développement telles que la santé, le numérique ou encore l'écoconstruction. L'Occitanie est également la 1<sup>re</sup> région pour la part

du PIB consacrée à la recherche et développement (R&D) avec près de 5,6 Mds € dédiés (dont 60% relèvent des entreprises). Elle est aussi la région qui compte le plus de pôles de compétitivité, avec 14 sites répartis sur tout le territoire. La région dispose d'autres atouts. Sa façade maritime de 220 km, où se trouvent une trentaine de ports de plaisance et quatre ports de commerce dont deux propriétés de la Région Occitanie (Sète, Port-La Nouvelle), lui donne une large ouverture sur la Méditerranée. Son engagement dans des alliances

régionales (Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, Communauté de Travail des Pyrénées, Comités de Massifs,...) l'inscrit dans des partenariats privilégiés avec certains des territoires les plus dynamiques de la péninsule ibérique (Catalogne), et avec les régions voisines. Le rayonnement international de ses deux métropoles, dans les domaines industriel, culturel et scientifique situe l'Occitanie parmi les régions qui comptent en Europe.

#### DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE QUI BÉNÉFICIE À TOUS LES TERRITOIRES

Néanmoins, cette ouverture et ces spécialisations territoriales n'entraînent pas systématiquement un développement, au sens humain et social. En dehors de l'aéronautique, de la viticulture et du tourisme, les entreprises régionales exportent plutôt moins en moyenne que les entreprises hexagonales. Le dynamisme de l'économie régionale n'est en outre pas toujours un facteur de cohésion sociale et territoriale. En Occitanie, des territoires attractifs et dynamiques

coexistent avec des secteurs où se concentrent des situations de précarité, de chômage et de pauvreté que la croissance économique ne permet pas de résorber.

Enfin, les effets d'entraînement ne sont pas mécaniques entre les économies métropolitaines et les autres économies territoriales d'une part et d'autre part, il n'y a pas non plus de relation automatique entre une spécialisation économique donnée et le bien-être des habitants d'un territoire.

Pour que performance régionale rime avec développement local, deux questions majeures sont ainsi posées :

- comment peser davantage au niveau national et international ?
- comment faire en sorte que les territoires d'Occitanie en profitent un maximum ?

Cela suppose de s'appuyer sur la diversité des modèles de développement territorial : renforcer les moteurs métropolitains et accompagner les projets de développe-

ment des territoires. Cela suppose aussi de faire le pari de l'ouverture internationale de la région par les infrastructures de transport, sa fa-

çade méditerranéenne et le renforcement des coopérations avec les autres régions européennes. Cela nécessite enfin une mutation de

l'activité économique notamment au regard des enjeux de transition écologique et énergétique.

### 3 DÉFIS À RELEVER DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

A horizon 2040, les études prévoient une hausse des températures moyennes, une baisse des précipitations accompagnée d'une augmentation de la durée des épisodes de sécheresse, un moindre enneigement en montagne, un risque de submersion marine. Le climat régional, ainsi que l'écosystème qui y est associé, vont donc être profondément bouleversés au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le changement climatique fait déjà sentir ses effets en Occitanie : le littoral est soumis à des phénomènes d'érosion et de submersion, liés à la montée du niveau de la Méditer-

ranée et à un déficit sédimentaire ; les précipitations se font plus rares et plus violentes entraînant une raréfaction de la ressource en eau et des inondations importantes ; des transformations sont à l'oeuvre sur la flore (particulièrement dans les forêts), et sur la faune, etc.

Il concerne les trois défis d'Occitanie 2040 : attractivité démographique, relations entre territoires, économie et ouverture au monde.

Les modes de vie devront évoluer en limitant les consommations d'énergies, notamment fossiles. L'agriculture va devoir s'adapter aux sécheresses et à la hausse

des températures. Le tourisme va connaître de fortes évolutions, particulièrement en montagne. Les territoires vont devoir accroître leur capacité de résilience.

S'adapter ne suffit pas, la région dans son ensemble doit aussi contribuer à limiter l'impact des activités humaines sur le climat, le vivant et les ressources naturelles. Cela exige une profonde transformation des modes de vie et de production.

Ces deux exigences —adaptation et atténuation— sont au cœur de la stratégie régionale.



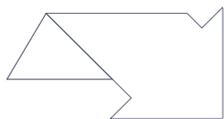
**PEACE  
FOR ALL**  
PEACEPEACE  
FOR ALL FOR ALL  
PEACEPEACEPEACE  
FOR ALL FOR ALL FOR ALL

ame



**UN SRADDET PORTEUR  
D'UN PROJET D'AVENIR  
FONDÉ SUR DEUX AXES**

## UN SRADDET, PORTEUR D'UN PROJET D'AVENIR FONDÉ SUR DEUX AXES



*S'adapter aux changements climatiques et limiter l'empreinte globale des activités humaines sont des objectifs difficiles à mettre en oeuvre, et plus encore dans le contexte d'une région attractive. Accueillir le quart de la croissance démographique française dans les 25 prochaines années tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en limitant la consommation des sols ne sera possible qu'à deux conditions :*

- la première est que la transition écologique s'accompagne d'un effort de justice sociale et spatiale. C'est tout le sens de « l'égalité des territoires » : permettre à chacun d'accéder aux ressources d'éducation, de santé, de culture, de mobilité et d'emploi.*
- la deuxième est que cette transition écologique suppose un changement de modèle : prendre acte de la croissance démographique et changer nos façons d'occuper l'espace, de nous déplacer, de consommer et de produire.*

*Ces deux conditions fondent les axes stratégiques du SradDET : un rééquilibrage régional et un nouveau modèle de développement.*

### UN RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Dans un contexte de forte attractivité démographique, la Région porte une vision d'aménagement ambitieuse : viser l'égalité des territoires par un rééquilibrage régional. Cela suppose d'une part de limiter la surconcentration dans les métropoles en engageant le desser-

rement des coeurs métropolitains et d'autre part de valoriser le potentiel de développement de tous les territoires, en particulier des territoires ruraux qui ont eux aussi des atouts majeurs, le tout en portant une attention particulière à la sobriété foncière. Ce rééquilibrage

doit être opéré en termes d'accueil et d'habitat mais aussi de services publics et d'activités.

### UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

L'ambition de rééquilibrage régional ne sera pérenne que si la Région et les territoires parviennent dans le même temps à répondre à l'urgence climatique. Pour atténuer les prévisions et s'adapter à

leurs conséquences, la Région doit favoriser un nouveau modèle de développement, devenir résiliente. C'est pourquoi le SradDET porte des orientations fortes en matière de sobriété foncière, de qualité ur-

baine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques.

## LA STRATÉGIE DU SRADDET EN BREF

### 2 AXES



### 3 DÉFIS



### 9 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DÉCLINÉS EN 27 OBJECTIFS THÉMATIQUES

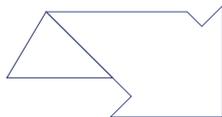




A person wearing a blue jacket and a backpack is standing on a metal walkway with a chain-link fence, overlooking a vast, snowy mountain landscape under a clear blue sky. The walkway is part of a larger metal structure, possibly a ski lift or observation deck. The background shows distant mountain ranges and a clear horizon.

**UN SRADDET OPÉRATIONNEL  
AU SERVICE DES AMBITIONS  
DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES**

## UN SRADDET OPÉRATIONNEL AU SERVICE DES AMBITIONS DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES



*La Région souhaite porter un SradDET ambitieux et veillera à en assurer une mise en œuvre la plus efficace possible. Il ne s'agit pas seulement d'énoncer des objectifs et des règles. Il s'agit aussi de mettre les politiques régionales au service des territoires et de ses habitants et de pérenniser le dialogue avec les territoires.*

### UNE RÉGION ACTRICE AU QUOTIDIEN

La Région a ainsi fait le choix de se doter d'un volet prescriptif pragmatique, comprenant :

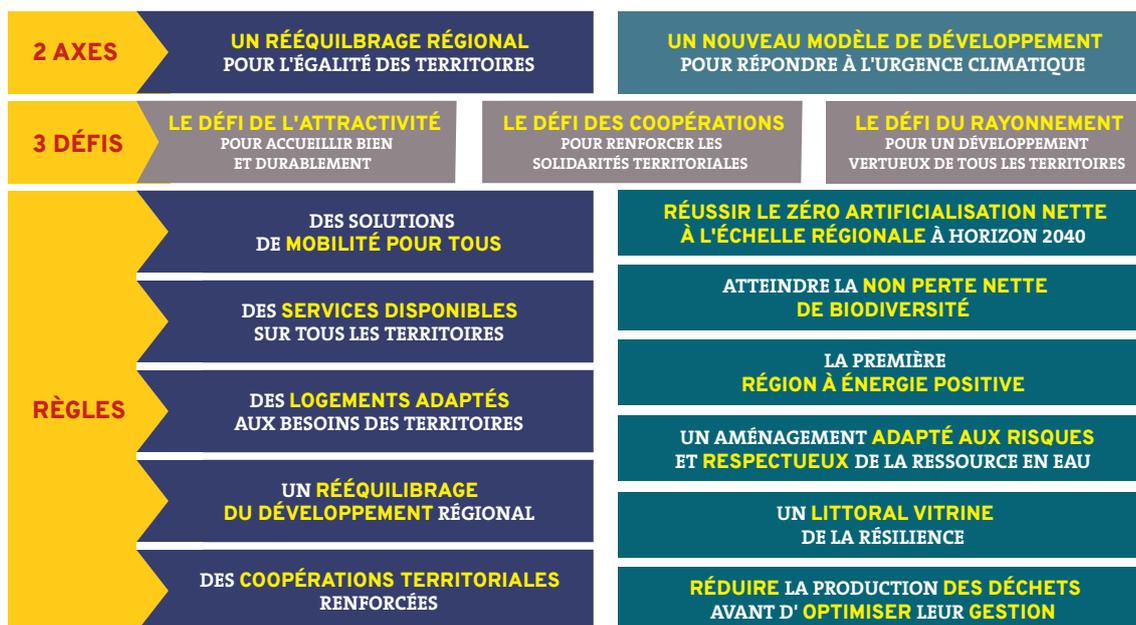
- des règles applicables mais aussi ambitieuses dans les domaines où il est urgent d'agir face au changement climatique (sobriétés foncière et énergétique, biodiversité...);
- des règles co-construites avec les territoires et prenant en compte leurs trajectoires et leurs situations locales.

Elle a doté chacune de ses règles de mesures d'accompagnement permettant aux territoires de contribuer aux objectifs régionaux (soutien financier, appels à projet, aides en ingénierie, mise à disposition d'outils ou de données...). En effet, la Région souhaite soutenir les territoires dans la mise

en oeuvre du SradDET en adaptant et renforçant ses politiques publiques. De nombreux dispositifs oeuvrent d'ores et déjà en faveur d'un rééquilibrage régional et d'un nouveau modèle de développement plus vertueux (Bourg-centre, Villes universitaires d'équilibre, Grands sites Occitanie, Plan hydrogène, Programme régional de reconquête des friches...). Il s'agit de les renforcer afin d'apporter des solutions complémentaires aux territoires. La Région s'appuie par ailleurs sur les politiques contractuelles qui la lient à l'Etat (CPER), à l'Europe et à l'ensemble des territoires via les Contrats territoriaux Occitanie pour faciliter la déclinaison du SradDET sur le terrain. C'est tout le sens également du "Pacte vert – Green New Deal Oc-

citatie" adopté par l'Assemblée Plénière du 19 novembre 2020, qui s'appuie notamment sur les propositions de la Convention citoyenne pour l'Occitanie. Le Pacte Vert vise à mettre en cohérence et en synergie l'ensemble des politiques sectorielles pour lutter contre le réchauffement climatique, changer nos modes de production et de consommation pour une meilleure résilience de notre modèle de développement, améliorer le bien-être de nos populations et préserver l'avenir des jeunes générations. Il accompagne la construction d'un nouveau modèle de développement plus sobre et plus vertueux, porteur de justice sociale et territoriale. Le Pacte Vert se concrétise d'ores et déjà par près des 300 mesures concrètes.

### LE FASCICULE DU SRADDET EN BREF



## UNE ANIMATION DU SRADDET DANS LE CADRE D'ESPACES DE DIALOGUE INTERTERRITORIAUX

La concertation du SradDET a révélé de fortes attentes des territoires en termes de renforcement des coopérations territoriales. Au travers de son Schéma, la Région se positionne ainsi en animatrice de ces coopérations.

La Région entend en effet organiser ces coopérations à l'échelle des espaces de dialogue : les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif central et les Pyrénées.

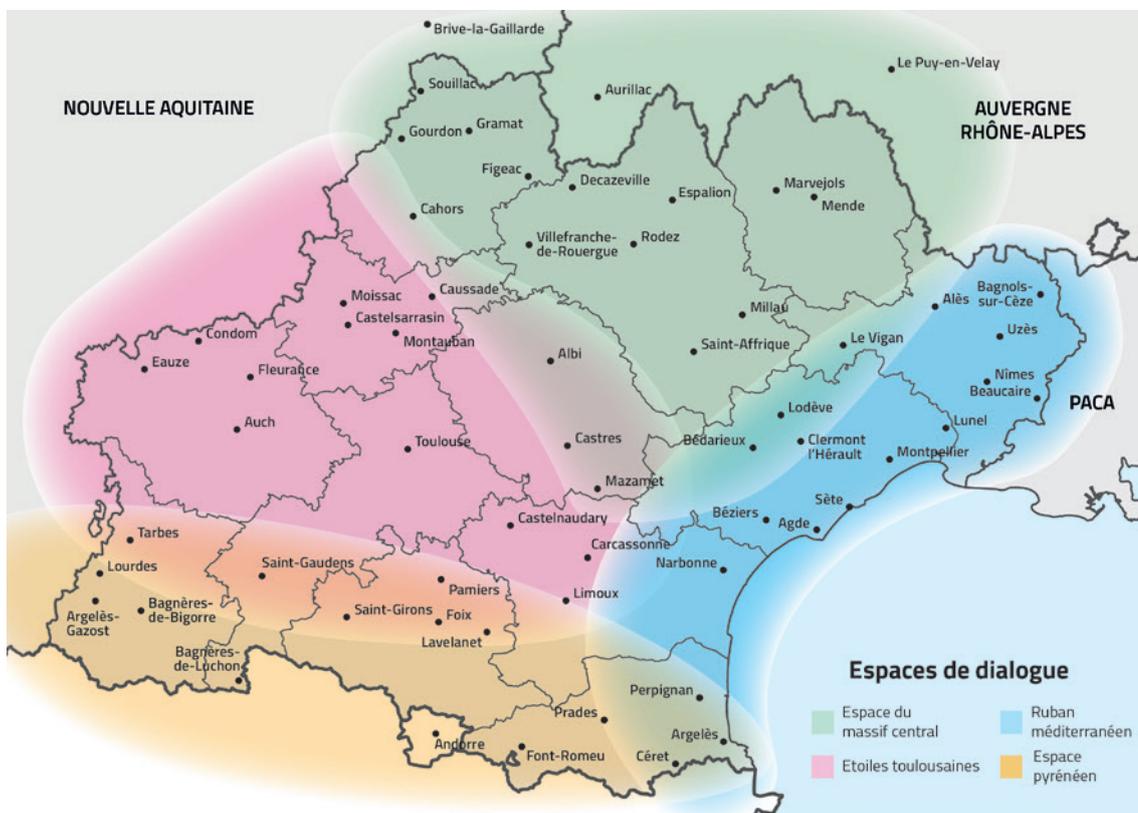
Ces espaces, qui regroupent des territoires qui partagent des problématiques communes, n'ont pas de vocation institutionnelle et ne sont pas périmétrés. Ainsi, un territoire à

la croisée de plusieurs dynamiques territoriales pourra contribuer aux travaux conduits dans plusieurs espaces de dialogue. Pour concrétiser ces espaces de dialogue, la Région va créer et animer les Commissions territorialisées de l'Assemblée des territoires, qui permettront :

- de mettre en œuvre le rééquilibrage en s'accordant, à l'échelle régionale et à l'échelle de chaque espace de dialogue, sur les objectifs partagés d'accueil de population et d'emploi (ces objectifs ne seront pas imposés par la Région mais bien définis collectivement) ;
- de développer des coopérations

**concrètes entre territoires** : mobilité, énergie, gestion du trait de côte, continuités écologiques, alimentation...

Ces Commissions permettront également de croiser vision stratégique et projet opérationnel, en réunissant à la fois les territoires de contractualisation et les territoires de planification (SCoT, interSCoT, territoires sans SCoT, PNR, Départements).



## UNE RÉGION STRATÈGE

qui dote l'Occitanie d'un projet partagé préparant l'avenir pour offrir aux générations futures une vraie qualité de vie en s'appuyant sur deux axes : un rééquilibrage régional et un nouveau modèle de développement.

## UNE RÉGION ACTRICE

qui apporte des solutions concrètes pour réussir ensemble ce projet d'avenir partagé et qui accompagne les territoires pour améliorer le quotidien de ses habitants en adaptant et en développant ses politiques publiques.

## UNE RÉGION ANIMATRICE

qui organise les coopérations et solidarités territoriales en créant des espaces de dialogue interterritoriaux.







# 42e Festival Montpellier Danse

17 juin - 03 juillet 2022

montpellierdanse.com  
04 67 60 83 60

## Montpellier Danse

17 juin - 03 juillet 2022

montpellierdanse.com  
04 67 60 83 60

Mission

eram

BODYHIT

VANS

Espace St Ray

A photograph of a busy pedestrian street in a city, likely Paris, featuring historic buildings with ornate facades and balconies. A large red rectangular overlay is positioned in the center of the image, containing white text. A red arrow graphic points from the bottom of the red overlay towards the bottom right corner of the image. The street is paved with cobblestones and has several people walking. Signs for 'ERBÉ CHAUSSEUR' and 'SOLDES' are visible on the right side of the street.

**SYNTHÈSE DU RAPPORT D'OBJECTIFS  
ET DU FASCICULE DE RÈGLES**

## **UN RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES**

### **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE POUR TOUS**

**GARANTIR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS POUR TOUS LES USAGERS**

**FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES DE QUALITÉ**

**DÉVELOPPER UN HABITAT ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ SOCIALE DES TERRITOIRES**

### **ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE TOUS LES TERRITOIRES**

**INSCRIRE LES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE AU CŒUR  
DES DYNAMIQUES RÉGIONALES**

**DÉVELOPPER UN MAILLAGE ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE ET DE NOUVELLES COOPÉRATIONS**

**CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DES MÉTROPOLES ET LEUR QUALITÉ DE VIE**

### **RENFORCER LE RAYONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL DE LA RÉGION AU BÉNÉFICE DE TOUS**

**INSCRIRE LA RÉGION DANS LES RÉSEAUX FERROVIAIRE, AÉRIEN ET MARITIME**

**VALORISER L'OUVERTURE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE TOUS LES TERRITOIRES ET  
CONSOLIDER LES RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES**

*Le Sraddet porte la vision d'un aménagement plus équilibré du territoire, qui invite la Région et les territoires à faire converger leurs actions dans l'optique :*

**• d'offrir des solutions de mobilité, des logements et des services adaptés aux besoins de chacun sur tout le territoire**

A cet effet, le Sraddet énonce des objectifs et des règles dans ces trois domaines :

- **En matière de mobilité, il s'agit de favoriser l'accès à des services performants de mobilité en tous points du territoire régional**, notamment en assurant les articulations entre les différents réseaux (service public régional liO, réseau national ferroviaire et réseaux urbains). Dans cette optique, la Région invite les territoires, d'une part, à densifier autour des pôles d'échanges multimodaux et à en faciliter l'accès (par le développement de connexions douces et par un meilleur rabattement vers ces pôles des différentes offres de transport) et d'autre part, à organiser la bonne coordination de tous les acteurs des mobilités de la région autant sur l'offre (meilleure articulation des offres régionales et locales) que sur les services qui y sont associés (billettique, tarification, système d'information voyageurs...).
- **Concernant les services de proximité, il est préconisé de privilégier leur implantation dans les centres villes et coeurs de villages et d'encourager la mutualisation et la polyvalence des équipements**. La Région demande ainsi aux territoires de localiser préférentiellement les projets d'équipements et de services dans les centralités, à proximité des pôles d'échanges multimodaux et dans les lieux accessibles en transports en commun ou desservis par une solution alternative à l'autosolisme.

- **En termes d'habitat, une priorité forte est donnée à la diversification de l'offre de logement** (en particulier logement des jeunes et logement social). C'est dans cette optique que tous les territoires devront se doter de stratégies adaptées à la diversité sociale et aux besoins locaux.

**• d'accompagner les dynamiques de tous les territoires**

Cela suppose :

- **D'inscrire les territoires ruraux et de montagne au coeur des dynamiques régionales**. Le Sraddet vise ainsi, en écho au Plan Montagne, à assurer partout un socle de services de proximité (social, santé, culture, sport...) et le désenclavement des espaces (mobilité, réseaux numériques). Il importe également de développer les économies rurales et montagnardes et d'accompagner leur adaptation à la transition énergétique et écologique (notamment l'agriculture et le tourisme). Il prévoit aussi d'amplifier les coopérations au sein des massifs, entre eux et avec les espaces métropolitains.
- **De développer un maillage équilibré du territoire et de nouvelles coopérations**. Un rééquilibrage vertueux, limitant l'impact sur le foncier et la biodiversité, implique de conforter les territoires d'équilibre et les centralités locales (définies par les territoires) par l'implantation des projets structurants, des équipements et services. Le rééquilibrage passera également par davantage de coopérations et de solidarités territoriales, de tous types et à toutes les échelles, à l'appui des espaces de dialogue qui seront animés par la Région dans le cadre de l'Assemblée des Territoires. Trois règles traduisent ces objectifs. D'une part, les territoires devront adapter leur stratégie d'accueil de populations à l'ambition de rééquilibrage régional (inflexion

de la croissance démographique des deux espaces métropolitains, amélioration des capacités d'accueil dans les espaces hors métropoles) et veiller à un meilleur équilibre population-emploi. D'autre part, ils sont encouragés à développer de nouvelles coopérations dans des domaines aussi divers que la mobilité, les ressources naturelles, l'agriculture ou encore l'aménagement économique.

- **De conforter le rayonnement des métropoles et leur qualité de vie**. A cet effet, il s'agit de renforcer les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international des deux métropoles et de développer le dialogue entre elles dans un souci de complémentarité. Il importe par ailleurs d'éviter une trop grande concentration des populations et des emplois en coordonnant mieux les politiques d'accueil, en améliorant l'équilibre population/emploi, et en mettant en place des systèmes performants de mobilité.

**• de renforcer le rayonnement de la région au bénéfice de tous en :**

- **Optimisant les connexions régionales vers l'extérieur**. Cela suppose de se doter d'un système ferroviaire performant, de conduire une stratégie aéroportuaire équilibrée et de favoriser l'ouverture du territoire régional vers la Méditerranée.
- **Valorisant l'ouverture économique et touristique de tous les territoires**. A cet effet, il est essentiel de diversifier et rendre attractifs tous les modèles de développement à l'oeuvre (valorisation des potentiels touristiques, culturels, patrimoniaux, sportifs...).
- **Consolidant les relations inter-régionales et internationales et en particulier les coopérations méditerranéennes** (notamment dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée).

## RÉÉQUILIBRAGE

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES POUR TOUS

#### GARANTIR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS POUR TOUS LES USAGERS

##### OBJECTIFS

##### OT 1.1 > Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers

Assurer l'équité territoriale pour que chacun, quelle que soit sa situation géographique, ait accès à des services de mobilités qui répondent à ses besoins et à ses pratiques ; faciliter les modes innovants de transport collectif ; développer des modes de mobilité active ; développer la coordination des différents systèmes de mobilité (coopération entre les autorités organisatrices)

##### Résumé des règles

###### PEM STRATÉGIQUES

1. Densifier et développer les projets structurants prioritairement autour des pôles d'échanges multimodaux stratégiques en s'adaptant au contexte local, et en prenant en compte les enjeux sanitaires, environnementaux et paysagers.

###### RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF

2. Améliorer la performance des réseaux de transport collectif en développant des itinéraires actifs reliés au service public régional liO, en développant les interconnexions autour des PEM et en s'assurant que les projets d'aménagement permettent le bon fonctionnement des services de mobilités.

###### SERVICES DE MOBILITÉ

3. Optimiser le fonctionnement des services de transport collectif en s'assurant de la compatibilité entre les services de mobilité locaux et régionaux, en articulant les réseaux de transports publics locaux avec liO notamment en termes d'horaires ou de services et en favorisant une action coordonnée des acteurs

##### Exemples de mesures d'accompagnement

Service public régional des transports liO

GART Régional

Programme d'intervention en faveur des PEM

Plan Vélo

Remise à niveau de 6 lignes voyageurs : Montréjeau-Luchon, Carcassonne-Quillan, Alès-Bessèges, Rodez-Milau, Train jaune, rive droite du Rhône

### FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES DE QUALITÉ

##### OBJECTIFS

##### OT 1.2 > Favoriser l'accès à des services de qualité

Harmoniser et mutualiser l'offre de services entre les différents territoires, mettre en œuvre de nouveaux services dans les bourgs centres, petites et moyennes villes, y préserver les commerces de proximité, assurer l'égalité dans l'accès à la formation, et prendre en compte les besoins spécifiques (personnes handicapées, populations dépendantes, travailleurs saisonniers...)

##### Résumé des règles

###### CENTRALITÉS

4. Localiser prioritairement les projets d'équipements et de services dans les centralités définies par les territoires

###### LOGISTIQUE DES DERNIERS KILOMÈTRES

5. Favoriser le développement d'une logistique des derniers kilomètres efficace et durable

###### COMMERCES

6. Prioriser l'installation des commerces dans les centres villes et cœurs de villages et, lorsque cela n'est pas possible, dans les zones commerciales existantes, en maximisant le potentiel de densification ou de reconversion

##### Exemples de mesures d'accompagnement

Dispositif Bourg-centre

Maisons de la Région

PASS commerce de proximité FOCCAL (Foncière Occitanie Centralité Commerce et Artisanat Local)

Soutien aux projets de maisons et centres de santé pluri-professionnels

## RÉÉQUILIBRAGE

### DÉVELOPPER UN HABITAT ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ SOCIALE DES TERRITOIRES

#### OBJECTIFS

#### OT 1.3 > Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale

Encourager une production plus importante de logements (notamment sociaux), en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant ainsi que le développement d'une offre de logement accessible en transports collectifs et associée à une offre de services ; diversifier l'offre de logement pour répondre aux parcours de vie des habitants ; lutter contre la précarité énergétique des ménages ; prendre en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat ; accompagner la mutation des stations balnéaires et de montagne

#### Résumé des règles

##### LOGEMENT

7. Définir une stratégie favorisant une diversité de l'offre de logements permettant de répondre aux besoins des territoires et aux parcours résidentiels

#### Exemples de mesures d'accompagnement

Aide à la production de logements locatifs sociaux

Soutien à la création et la réhabilitation d'hébergements à destination des jeunes en mobilité

Soutien à l'amélioration énergétique des logements communaux à vocation sociale

Accompagnement des territoires en renouvellement urbain

## RÉÉQUILIBRAGE

### ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE TOUS LES TERRITOIRES

#### INSCRIRE LES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE AU CŒUR DES DYNAMIQUES RÉGIONALES

##### OBJECTIFS

##### OT 2.4 > Garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès à des ressources extérieures

Garantir le désenclavement des territoires (mobilité, numérique, tiers-lieux et télétravail) ; assurer le maintien d'un socle de services de proximité (social, santé, commerce, culture, sport...) ; prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes et des saisonniers ; Valoriser les filières économiques spécifiques, Porter une attention particulière aux enjeux spécifiques des territoires de montagne (stations, filières agricoles, partage des ressources, plan énergie spécifique)

##### OT 2.5 > Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains

Développer les coopérations au sein des massifs, inter-massifs et avec les espaces métropolitains en valorisant les complémentarités

##### OT 2.6 > Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

Favoriser l'adaptation de l'offre touristique de montagne (offre « quatre saisons »), l'inscrire dans le réseau Grands Sites Occitanie, maintenir et valoriser les savoir-faire traditionnels (agriculture, forêt...), et accompagner la transition énergétique et climatique

#### DÉVELOPPER UN MAILLAGE ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE ET DE NOUVELLES COOPÉRATIONS

##### OBJECTIFS

##### OT 2.2 > Développer les nouvelles attractivités

Promouvoir un maillage régional de territoires d'équilibre et de centralités locales (définies par les territoires), et renforcer l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes et dans les centres bourgs

##### OT 2.3 > Renforcer les synergies territoriales

Développer les liens interterritoriaux (enseignement supérieur et formation, tourisme, alimentation et agriculture, littoral, biodiversité...) et améliorer l'offre de mobilité via des services adaptés à la diversité des situations territoriales

#### CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DES MÉTROPOLES ET LEUR QUALITÉ DE VIE

##### OBJECTIFS

##### OT 2.1 > Des métropoles efficaces et durables

Limitier les effets négatifs d'une trop grande concentration des populations et des emplois dans les métropoles : coordination de l'accueil, équilibre population-emploi et mobilités performantes à l'échelle des aires métropolitaines

##### OT 3.2 > Consolider les moteurs métropolitains

Renforcer les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international des deux métropoles ; développer le dialogue inter-métropolitain/Etat/Région

#### Résumé des règles

##### RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL

8. Etablir un objectif d'accueil cohérent avec les ambitions de la Région en matière de rééquilibrage de l'accueil de populations, et ajuster en fonction les prévisions de consommation foncière et de production de logements

##### ÉQUILIBRE POPULATION-EMPLOI

9. Etablir un objectif d'accueil d'activités cohérent avec les ambitions de la Région en matière d'équilibre population-emploi

##### COOPÉRATION TERRITORIALE

10. Intégrer systématiquement les interactions avec les territoires voisins dans la planification locale

#### Exemples de mesures d'accompagnement

##### Contrats Territoriaux & Accords de coopérations interterritoriales

**Animation/Partenariats** : Commissions territorialisées de l'Assemblée des Territoires, Parlement de la Montagne, Parlement de la Mer

**Territoires ruraux & de Montagne** : Plan Montagne & Ingénierie

##### Rééquilibrage :

> Dispositif Bourg-centre,

> Villes universitaires d'équilibre,

> Équilibre population - emploi : infrastructures économiques collectives, développement de tiers-lieux, réseau des développeurs économiques...

## RÉÉQUILIBRAGE

### RENFORCER LE RAYONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL DE LA RÉGION AU BÉNÉFICE DE TOUS

#### INSCRIRE LA RÉGION DANS LES RÉSEAUX FERROVIAIRE, AÉRIEN ET MARITIME

OBJECTIFS

##### OT 1.3 > Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur

Doter la région d'un système ferroviaire performant assurant la complémentarité entre LGV et déplacements du quotidien ; mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire pour rationaliser et équilibrer l'offre régionale ; favoriser l'ouverture du territoire régional vers la Méditerranée

##### Résumé des règles

###### RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF

2. Améliorer la performance des réseaux de transport collectif en développant des itinéraires actifs reliés au service public régional liO, en développant les interconnexions autour des PEM et en s'assurant que les projets d'aménagement permettent le bon fonctionnement des services de mobilité.

###### SERVICES DE MOBILITÉ

3. Optimiser le fonctionnement des services de transport collectif en s'assurant de la compatibilité entre les services de mobilité locaux et régionaux, en articulant les réseaux de transports publics locaux avec liO et en favorisant une action coordonnée des acteurs

##### Exemples de mesures d'accompagnement

**Stratégie LGV** (soutien affirmé aux projets ferroviaires à grande vitesse - Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) et Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP))

**Stratégie aéroportuaire** (rééquilibrage des 2 aéroports métropolitains ; rapprochement des trois plates-formes régionales existantes ; soutien aux aéroports d'équilibre)

**Stratégie portuaire** (offre logistique de plate-forme transcontinentale d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs processus de desserte terrestre multimodale)

#### VALORISER L'OUVERTURE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE TOUS LES TERRITOIRES ET CONSOLIDER LES RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES

OBJECTIFS

##### OT 3.3 > Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales

Diversifier les modèles de développement pour valoriser les ressources de tous les territoires (ressources touristiques, culturelles, sportives...) et consolider les relations interrégionales et internationales

##### OT 3.4 > Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie

Développer les liens qui unissent l'Occitanie aux pays méditerranéens et porter une ambition mondiale pour l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

##### Résumé des règles

###### COOPÉRATION TERRITORIALE

10. Intégrer systématiquement les interactions avec les territoires voisins dans la planification locale

###### ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

26. Pour un développement durable de l'économie bleue : prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau, et prévoir des équipements écologiques associés au développement des activités nautiques

##### Exemples de mesures d'accompagnement

Réseau des développeurs économiques Occitanie

Grands sites Occitanie

Plan Littoral 21 Méditerranée

# UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

## CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

RÉUSSIR LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE À HORIZON 2040

ATTEINDRE LA NON PERTE NETTE DE BIODIVERSITÉ

ASSURER LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS UNE APPROCHE MULTI-USAGES

## CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE ET EN PRODUIRE MIEUX

DEVENIR LA PREMIÈRE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE D'EUROPE À HORIZON 2050

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE, FLUVIAL ET MARITIME

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET OPTIMISER LEUR VALORISATION

## FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION EXEMPLAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ADAPTÉ AUX RISQUES

ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

FAIRE DU LITTORAL UNE VITRINE DE LA RÉSILIENCE

*Face à son attractivité et au changement climatique à l'oeuvre, l'Occitanie doit développer un nouveau modèle de développement afin de devenir plus résiliente, ce qui implique de :*

– concilier le développement avec la préservation de ses ressources en :

• **Réussissant le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040** : la région deviendra résiliente si et seulement si elle parvient à préserver ses espaces naturels, agricoles et forestiers. Il est donc de notre responsabilité collective de viser une gestion plus économe des sols. Dans cette optique, le Sraddet demande aux territoires de privilégier la densification des espaces urbanisés existants et de réduire le rythme de consom-

mation des sols, d'améliorer la qualité des espaces urbanisés notamment en limitant l'imperméabilisation des sols et en développant la nature en ville, de protéger les terres agricoles et enfin de privilégier une densification et une requalification du foncier économique et logistique existant. Les territoires devront ainsi adopter une trajectoire de réduction du rythme de consommation des sols, qui sera modulée selon les territoires au regard des objectifs de rééquilibrage régional portés par la Région et cohérente avec les objectifs de

production de logements, d'équipements et d'infrastructures selon les prévisions de croissance démographique et économique du territoire.

• **Atteignant la non perte nette de biodiversité**

Autre bien commun à préserver, et non des moindres : la faune et la flore. Le Sraddet intègre à cet effet les éléments clés de la Stratégie régionale Biodiversité et des anciens Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Pour atteindre la non perte nette de biodiversité, sont édictées trois règles visant la

préservation, le renforcement et la restauration de ces continuités écologiques, le maintien et la restauration des milieux aquatiques et des espaces littoraux et enfin la facilitation de la mise en œuvre de la séquence éviter/réduire/compenser (en privilégiant l'évitement et la réduction, avant d'avoir recours à la compensation).

- **Assurer le partage de la ressource en eau dans une approche multi-usages.** En termes de gestion de la ressource en eau, la priorité affichée par le SradDET est la réduction des consommations tout en conciliant la diversité des usages. Dans ce cadre, chaque territoire devra développer une stratégie pour assurer cette gestion durable de l'eau notamment, en adaptant l'accueil de population à la disponibilité de la ressource.

#### – consommer moins d'énergie et en produire mieux en :

- **Devenant la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050.** Cela suppose, d'ici 2040, de baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments, de baisser de 40% la consommation énergétique finale des transports et de multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables. Pour y parvenir, l'ensemble des parties prenantes doivent converger vers ces objectifs : c'est pourquoi le SradDET demande à tous les territoires – chacun selon son potentiel – d'une part de définir des trajectoires de réduction de consommation et d'évolution du mix énergétique et d'autre part d'identifier les espaces susceptibles d'accueillir des installations ENR.
- **Favorisant le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime.** Cela implique de renforcer

l'offre logistique d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs dessertes multimodales, ainsi que le potentiel et l'efficacité des canaux. Il est ainsi demandé aux territoires de privilégier l'installation des nouvelles zones logistiques en lien avec les embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires.

- **Réduisant la production de ses déchets et en favorisant leur valorisation :** l'objectif issu du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est de diminuer la production de déchets et de maximiser leur recyclage, en encourageant notamment le développement de l'économie circulaire. Cet objectif est assorti de cinq règles qui visent à limiter le stockage et l'incinération des déchets non dangereux, limiter le stockage des déchets dangereux, réguler les zones de chalandise des unités de stockage et de valorisation et prévoir la collecte et le traitement des déchets produits en situation exceptionnelle. Par ailleurs, le SradDET demande à l'ensemble des territoires de développer l'économie circulaire.

#### – devenir une région exemplaire face au changement climatique en :

- **Favorisant un aménagement adapté aux risques et aux enjeux de santé des populations.** Il importe en premier lieu de reconsidérer les principes d'aménagement et d'urbanisme en fonction des risques présents et à venir, et en particulier de sécuriser les territoires face aux risques d'inondation. Il s'agit également d'encourager la prise en compte de la santé dans le cadre de l'aménagement et d'améliorer la qualité de l'air, notamment dans les espaces urbains en croissance démographique.

Tous les territoires sont ainsi invités à identifier et anticiper les nuisances et risques auxquels ils sont exposés, et à développer des mesures en conséquence.

- **Engageant l'économie régionale dans la transition énergétique et écologique,** en particulier du tourisme (vers un tourisme 4 saisons et une mutation des stations), de l'agriculture (agroécologie), de la sylviculture, de la viticulture et de l'élevage. Il s'agit également de faire de l'Occitanie une région de pointe dans les technologies et modes de fabrication innovants et écologiques ;
- **Faisant du littoral une vitrine de la résilience.** Le SradDET prévoit d'accélérer les transformations nécessaires pour adapter les activités humaines, l'habitat et les milieux aux effets induits par le changement climatique. Cette dimension sera particulièrement centrale pour le littoral, où se conjuguent forte attractivité démographique, pression importante sur les milieux, conflits d'usage et risques inhérents au changement climatique. Un littoral qui doit donc améliorer sa résilience tout en développant une économie bleue durable. Trois règles sont ainsi énoncées : la première demande à ce que tous les territoires littoraux se saisissent stratégiquement de cet enjeu dans leur document de planification, la deuxième que ces territoires accompagnent – face aux risques auxquels ils sont exposés – la nécessaire dynamique de recomposition spatiale, et la troisième invite à créer les conditions du développement d'une économie bleue durable.

## NOUVEAU MODÈLE

# CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

## RÉUSSIR LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE À HORIZON 2040

### OT 1.4 > Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

#### OBJECTIFS

Partager une culture de la sobriété foncière à l'échelle régionale et développer un urbanisme plus durable, intégrant les principes suivants : réduire le rythme de consommation des sols ; densifier et recycler le foncier en priorité ; en cas d'extension urbaine, privilégier un développement en continuité du tissu urbain existant ; intégrer des principes et des techniques d'une urbanisation durable dans les projets d'aménagement ; encourager la renaturation des espaces artificialisés

Préserver les productions agricoles d'Occitanie : préserver, développer et valoriser le patrimoine agricole et maintenir et développer l'agriculture urbaine agroécologique

Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés

Faciliter la mise en œuvre de la séquence Éviter-Réduire-Compenser

### Résumé des règles

#### PEM STRATÉGIQUES

1. Densifier et développer les projets structurants prioritairement autour des pôles d'échanges multimodaux stratégiques

#### CENTRALITÉS

4. Localiser prioritairement les projets d'équipements et de services dans les centralités définies par les territoires

#### COMMERCES

6. Prioriser l'installation des commerces dans les centres villes et cœurs de villages et, lorsque cela n'est pas possible, dans les zones commerciales existantes, en maximisant le potentiel de densification ou de reconversion

#### RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL

8. Établir un objectif d'accueil cohérent avec les ambitions de la Région en matière de rééquilibrage de l'accueil de population, et ajuster en fonction les prévisions de consommation foncière et de production de logements

#### SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

11. Prioriser la densification des espaces urbanisés existants et engager pour chaque territoire une trajectoire phasée de réduction du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, aux horizons 2030, 2035 et 2040. Lorsque le réinvestissement urbain n'est pas possible, implanter prioritairement les projets d'extension urbaine en continuité du tissu urbain, à proximité de l'offre de services de transports collectifs existante ou future

#### QUALITÉ URBAINE

12. Appliquer les principes d'une urbanisation de qualité (nature en ville, insertion paysagère, limitation de l'imperméabilisation...)

#### AGRICULTURE

13. Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles, et identifier les territoires agricoles à préserver. Et y développer une stratégie de protection et de mise en valeur.

#### ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

14. Prioriser la densification/requalification des zones d'activités existantes

#### ZONES LOGISTIQUES

15. Maximiser le potentiel de densification des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires

#### SÉQUENCE "ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER"

17. Faciliter la mise en œuvre de la séquence Éviter-Réduire-Compenser, en identifiant les zones à enjeux/prescriptions, en régulant l'aménagement sur ces zones et en repérant les espaces à fort potentiel de gain écologique

### Exemples de mesures d'accompagnement

**Outils de connaissance** : centre de ressources sur le foncier et l'urbanisme, soutien aux territoires engagés dans une trajectoire ZAN

**Plan d'Action Foncier** : programme régional de reconquête des friches, soutien aux projets et programmes concourant à l'objectif de sobriété foncière, Zones d'Activités Économiques (ZAE)

- FOCCAL (Foncière Occitanie Centralités, Commerces, Artisanat Local)

- Foncière agricole Occitanie

- OPERCO (Opérateur éviter-réduire-compenser)

- Appel à projet régional Désimpermeabilisation

**Pacte alimentation / chantier agriculture durable / accompagnement des projets d'ingénierie territoriale**

## NOUVEAU MODÈLE

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION  
DES RESSOURCES

## ATTEINDRE LA NON PERTE NETTE DE BIODIVERSITÉ

## OBJECTIFS

**OT 2.7 > Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité**

Mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale biodiversité ; atteindre l'absence de perte de fonctions écologiques des écosystèmes en préservant et restaurant les continuités écologiques régionales ; intégrer la trame noire à l'objectif de préservation de la biodiversité ; préserver des sols vivants par des pratiques agricoles et forestières durables, par la désartificialisation ou la renaturation des espaces

**OT 2.8 > Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides**

Promouvoir un développement urbain soucieux de préserver les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; développer la connaissance de ces milieux et sensibiliser les citoyens à leur protection ; renforcer l'articulation de la gestion des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.

## Résumé des règles

**CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**

16. Favoriser la création et garantir la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques.

**SÉQUENCE "ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER"**

17. Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, en identifiant les zones à enjeux/prescriptions, en régulant l'aménagement sur ces zones et en repérant les espaces à fort potentiel de gain écologique

**MILIEUX AQUATIQUES ET ESPACES LITTORAUX**

18. Favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux

## Exemples de mesures d'accompagnement

Stratégie régionale pour la biodiversité

Agence régionale de la biodiversité

Outils de connaissance (Biocittania, observatoire régional de la biodiversité)

Plan arbre et carbone vivant

OPERCO (Opérateur éviter-réduire-compenser)

Plan d'intervention régional pour l'eau

Cadre d'intervention régional en faveur de l'environnement maritime

## ASSURER LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS UNE APPROCHE MULTI-USAGES

## OBJECTIFS

**OT 1.5 > Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs**

Adapter l'accueil de population à la disponibilité de la ressource en eau et mutualiser les recherches sur les nouvelles cultures, la réutilisation des eaux usées, l'innovation en matière d'économies d'eau

**OT 2.8 > Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides**

Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; promouvoir un développement urbain soucieux de préserver les milieux aquatiques ; assurer une coordination entre les différents acteurs régionaux et développer le dialogue au sein d'instances de gouvernance

**OT 3.9 > Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région**

Favoriser l'engagement des acteurs économiques dans une stratégie de gestion de l'eau ; élaborer des projets de territoires adoptant une approche multiusages

## Résumé des règles

**MILIEUX AQUATIQUES ET ESPACES LITTORAUX**

18. Favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux

**GESTION DE L'EAU**

21. Définir un projet de territoire économe en eau (qualité de la ressource, adéquation besoins-ressources, optimisation de l'utilisation des ressources et infrastructures locales existantes)

## Exemples de mesures d'accompagnement

Plan d'intervention régional pour l'eau

Réseau hydraulique régional

Entente pour l'eau Adour-Garonne

## NOUVEAU MODÈLE

### CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE ET EN PRODUIRE MIEUX

#### DEVENIR LA PREMIÈRE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE D'EUROPE À HORIZON 2050

##### OBJECTIFS

##### OT 1.7 > Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

Intensifier l'effort de rénovation thermique des bâtiments et de construction de bâtiments à énergie positive ; limiter les besoins en climatisation dans les bâtiments tertiaires ; réduire systématiquement les consommations énergétiques en sensibilisant les promoteurs et les usagers

##### OT 1.8 > Baisser de 40% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

Réduire la consommation d'énergie liée aux transports par : la limitation des déplacements contraints, une plus grande attractivité des systèmes de transports collectifs, l'accroissement de leurs connexions et capacités, le renforcement de la cohérence habitat/activités/réseaux de mobilité et l'organisation du « dernier kilomètre », le développement de l'usage du vélo et des modes actifs, des modes de motorisation plus éco-responsables

##### OT 1.9 > Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Développer de nouveaux modèles de production énergétique co-produits avec les habitants/citoyens ; consolider la filière ENR ; encourager les territoires à développer les potentiels de production d'énergies renouvelables en priorisant l'installation sur les toitures, les espaces artificialisés et dégradés, en développant les solidarités entre les territoires et dans le respect des continuités écologiques

#### Résumé des règles

##### CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

19. Expliciter une trajectoire phasée de réduction de consommation énergétique finale et une trajectoire d'évolution du mix énergétique territorial, toutes deux aux horizons 2030 et 2040, contribuant à l'atteinte de l'objectif Région à énergie positive

##### DÉVELOPPEMENT DES ENR

20. Identifier les espaces susceptibles d'accueillir des installations ENR et les inscrire dans les documents de planification. Dans le cas des installations photovoltaïques, prioriser les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés et les milieux dégradés.

#### Exemples de mesures d'accompagnement

Démarche Région à énergie positive

Agence régionale de l'énergie et du climat

Plan bâtiments durables en Occitanie :

Dispositifs pour la construction et la rénovation de bâtiments économes en énergie (éco-chèque, AAP NoWatt, rénovation des logements sociaux...)

Transports propres & Services de transports liO

Plan Vélo

Plan Hydrogène Vert

Développement des filières ENR et EMR

#### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE, FLUVIAL ET MARITIME

##### OBJECTIFS

##### OT 3.7 > Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique

Développer une offre logistique d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs dessertes multimodales (ferroviaire, fluviale, maritime et routière) ; développer le fret ferroviaire ; développer le potentiel des canaux

#### Résumé des règles

##### ZONES LOGISTIQUES

15. Maximiser le potentiel de densification des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires

#### Exemples de mesures d'accompagnement

Cluster logistique

Soutien aux plateformes multimodales notamment transports combinés rail-route

Soutien au développement du transport fluvial

Dispositifs d'aides à la rénovation ou à la création d'embranchements ferroviaires

## NOUVEAU MODÈLE

## CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE ET EN PRODUIRE MIEUX

## RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT LEUR GESTION

## OBJECTIFS

**OT 2.9 > Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables**

Réduire la production de déchets avant d'optimiser leur gestion et leur valorisation ; privilégier la valorisation énergétique à l'élimination ; réduire la nocivité des déchets en améliorant le tri et en limitant le stockage des déchets dangereux ; proposer une solution de traitement des biodéchets ; lutter contre les pratiques et les installations illégales ; diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010 ; améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques

## Résumé des règles

**ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

27. Développer l'économie circulaire en l'intégrant dans les stratégies de territoire et dans leurs déclinaisons opérationnelles

**CAPACITÉS D'INCINÉRATION ET DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX**

28. Limites maximales à l'échelle régionale des capacités d'incinération sans valorisation énergétique à 75 % (par rapport au tonnage admis en 2010) à partir de 2020, à 50% à partir de 2025. Limites maximales des capacités de stockage à 70 % du tonnage admis en 2010, à 50 % à partir de 2025

**INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX**

29. Fermer les installations dont l'autorisation arrive à échéance avant 2031, adapter l'activité de toutes les autres installations pour contribuer à l'atteinte des limites de la règle 28. Poursuivre les activités des installations autorisées au-delà de 2031 en les adaptant pour contribuer à l'atteinte des limites globales fixées par la règle 28.

**ZONES DE CHALANDISE DES INSTALLATIONS**

30. Limiter les extensions des zones de chalandise des unités de valorisation énergétique concernant les déchets non dangereux non inertes aux départements limitrophes pour les installations de stockage, aux départements limitrophes ou à une centaine de kms pour les unités de valorisation énergétique. Pour les installations de stockage limiter aux départements voisins. Respecter un objectif d'équilibre entre les quantités entrantes et sortantes au niveau régional lors des échanges avec les régions voisines (importation et exportation)

**STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX**

31. Limiter les capacités de stockage de déchets dangereux au maximum à la capacité régionale constante (soit 265 000 T/an) tout en rééquilibrant les capacités entre les deux installations régionales

**SITUATION EXCEPTIONNELLE**

32. Identifier les installations permettant de collecter et de traiter des déchets produits en situation exceptionnelle

## Exemples de mesures d'accompagnement

**Plan régional de prévention et de gestion des déchets et Plan régional d'action pour l'économie circulaire :**

- >appel à candidature Nouveaux Territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets
- >aide à l'animation d'actions collectives en matière d'économie circulaire et de déchets
- >aide aux études stratégiques en matière d'économie circulaire et de déchets
- >aide à la réalisation de projets locaux en matière d'économie circulaire et de déchets
- >AAP économie circulaire dans le BTP ADEME/Région
- >AAP biodéchets ADEME/Région
- >AAP participatif « développer l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire » dont les projets

sont à déposer et pourront être sélectionnés par les citoyens sur le site [laregioncitoyenne.fr](http://laregioncitoyenne.fr)

**Cadre d'intervention régional en faveur de l'environnement maritime :**

- >accompagnement de la gestion environnementale portuaire (certification ports propres, gestion raisonnée des fluides et déchets dans les ports de plaisance...);
- >accompagnement des pêcheurs et associations régionales dans leurs démarches de pratiques, d'innovation et de sensibilisation à l'économie circulaire liées aux activités maritimes

## NOUVEAU MODÈLE

# FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION EXEMPLAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ADAPTÉ AUX RISQUES

### OBJECTIFS

#### OT 1.5 > Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs

Adapter l'aménagement aux risques présents et à venir ; sécuriser les territoires face au risque d'inondation

#### OT 1.6 > Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé et de population

Encourager la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale ; améliorer la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive ; porter une attention particulière à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique ; réduire l'usage des perturbateurs endocriniens, dont notamment les produits phytosanitaires

### Résumé des règles

#### SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

22. Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé (pollution sonore et atmosphérique, sites et sols pollués...). Identifier les secteurs les plus concernés où l'implantation de bâtiments sensibles est à éviter et préserver les secteurs peu ou pas impactés

#### RISQUES

23. Intégrer les risques naturels existants et anticiper les risques prévisibles liés au changement climatique, au regard de l'état actuel des connaissances et données disponibles et proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation

#### RECOMPOSITION SPATIALE LITTORALE

25. Engager la recomposition spatiale des territoires littoraux exposés aux risques actuels et futurs

### Exemples de mesures d'accompagnement

Plan d'intervention régional pour l'eau

Plan Littoral 21 Méditerranée

Démarche Région à énergie positive

Charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

## ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

### OBJECTIFS

#### OT 3.8 > Accompagner l'économie régionale dans la transition énergétique et climatique

Soutenir la transition agro-environnementale dans les secteurs-clés de la région (agriculture, élevage, viticulture, forêt...) ; accompagner l'adaptation des activités touristiques au changement climatique ; favoriser le déploiement de technologies et de modes de fabrication innovants et écologiques ; faire de l'Occitanie une région de pointe dans la transition énergétique et écologique

### Résumé des règles

#### LOGISTIQUE DES DERNIERS KILOMÈTRES

5. Favoriser le développement d'une logistique des derniers kilomètres efficace et durable

#### AGRICULTURE

13. Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles, et identifier les territoires agricoles à préserver. Et y développer une stratégie de protection et de mise en valeur

#### ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

14. Prioriser la densification et la requalification des zones d'activités existantes

#### ZONES LOGISTIQUES

15. Maximiser le potentiel de densification des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires

#### ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

26. Pour un développement durable de l'économie bleue :

prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau, et prévoir des équipements écologiques associés au développement des activités nautiques

#### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

27. Développer l'économie circulaire en l'intégrant dans les stratégies de territoire

### Exemples de mesures d'accompagnement

Plan régional d'adaptation au changement climatique

Plan « Hydrogène Vert »

Pacte alimentation / chantier agriculture durable

Plan régional d'action pour l'économie circulaire

Développement des filières ENR et EMR

Adaptation de l'offre de formation aux métiers de demain

## NOUVEAU MODÈLE

# FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION EXEMPLAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## FAIRE DU LITTORAL UNE VITRINE DE LA RÉSILIENCE

### OBJECTIFS

#### **OT 2.7 > Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité**

Préserver le littoral et le milieu marin notamment par une attention particulière aux continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, une limitation de l'artificialisation, la renaturation et l'anticipation des phénomènes liés au changement climatique

#### **OT 3.5 > Développer l'économie bleue et le tourisme régional dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité**

Affirmer la vocation maritime de la Région à travers le développement des activités portuaires durables ; stimuler l'économie bleue (activités traditionnelles agricoles et halieutiques, activités portuaires, économie circulaire, filière régionale d'éolien offshore flottant) et développer un tourisme durable entre terre et mer (adaptation des stations, durabilité des activités nautiques et de plaisance, canal du Midi...)

#### **OT 3.6 > Faire du littoral une vitrine de la résilience**

Prendre en compte l'érosion du trait de côte dans l'aménagement du littoral, notamment en développant des stratégies de recomposition spatiale ; réduire l'étalement urbain en privilégiant la densification des espaces urbanisés ; diminuer l'impact écologique des activités humaines et adapter les usages du littoral ; favoriser les coopérations territoriales à diverses échelles pour une meilleure gestion intégrée du littoral et de la mer

### Résumé des règles

#### **STRATÉGIE LITTORALE ET MARITIME**

24. Prévoir une stratégie littorale et maritime pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un chapitre valant Schéma de mise en valeur de la mer

#### **RECOMPOSITION SPATIALE LITTORALE**

25. Accompagner la recomposition spatiale des territoires littoraux exposés aux risques actuels et futurs

#### **ÉCONOMIE BLEUE DURABLE**

26. Pour un développement durable de l'économie bleue : prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau, et prévoir des équipements écologiques associés au développement des activités nautiques

#### **MILIEUX AQUATIQUES ET ESPACES LITTORAUX**

18. Favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux

### Exemples de mesures d'accompagnement

Plan littoral 21 Méditerranée (notamment modernisation et le développement équilibré des stations littorales)

Parlement de la mer

Création d'un observatoire régional du trait de côte et de la recomposition spatiale

Futur observatoire de l'économie bleue

HÔTEL DE RÉGION

**Toulouse**   **Montpellier**

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9

201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2

Appel gratuit / N° unique : 3010

 @occitanie | laregion.fr